

2 Août, 8 hrs, a. m., Messe solennelle. 7 hrs, p. m., Salut Solennel.

Tous les fidèles qui se confesseront et communieront mardi ou mercredi, dans n'importe quelle église ou chapelle, gagneront autant d'*indulgences plénières* qu'ils feront de visites dans notre chapelle, 1222 Rue Dorchester, à partir du mardi à 2 hrs p. m. jusqu'au coucher du soleil du mercredi. Pour ces visites, il suffit de sortir en dehors des murs de la chapelle, de rentrer immédiatement et d'y faire une courte prière.

8. Indulgence plénière, (*conditions ordinaires*), le 2, le 15, le 17 et le 28 Août pour toute personne ayant reçu le scapulaire bleu

9. Le 15 Août, indulgence plénière (*conditions ordinaires*), pour toute personne ayant récité chaque jour les litanies de la Très Ste Vierge.

10. Le 15 et le 24 Août, indulgence plénière pour toute personne qui garde un objet pieux ayant reçu les Indulgences apostoliques.

11. Absolution générale le 25 Août, (on peut la recevoir dès la veille au confessionnal et le dimanche 27.)

12. Indulgence plénière, chacun des 5 dimanches avant les Stigmates de S. François, moyennant confession, et communion une visite dans une église publique où l'on priera aux intentions du Pape et où l'on récitera quelque prière en l'honneur de S. François.

13. Indulgence plénière pour quiconque fera la neuvaine en l'honneur du Cœur Très Pur de Marie ou celle en l'honneur de la Nativité, pourvu qu'outre les conditions ordinaires, on se serve d'un livre approuvé, en rapport avec cette neuvaine.



### Indulgences Partielles.

1. Le 19 Août, 7 ans et 7 quarantaines, pour les Cordigères.
2. Le 25 Août, 7 ans et 7 quarantaines, pour les Tertiaires et les Cordigères.
3. Le 6, mêmes indulgences que le 2 Juillet et le 1 Juin, en assistant à l'office de la Transfiguration dans la chapelle des PP. Franciscains.
4. Indulgence de 300 jours pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par S. S. Léon XIII.